

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'AUCLAIR



LE 4 JUIN 2026 A LIEU UNE SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'AUCLAIR, À 19h30, À LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE, LIEU ORDINAIRE DU CONSEIL

Sont présents: Mesdames les conseillères Émilie Belzile, Marie-Mylie Lavergne et Sarah Fournier ainsi que messieurs les conseillers Jérémy Robert et Danny Lavoie, formant quorum sous la présidence de Mme Émilie Belzile, mairesse suppléante ;

Dominique Létourneau, directrice générale, agit comme secrétaire d'assemblée.

ORDRE DU JOUR

- 1- Adoption de l'ordre du jour
- 2- Dépôt – présentation et adoption des états financiers de l'exercice 2025
- 3- Adoption du procès-verbal du 4 mai 2026
- 4- Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 mai 2026
- 5- Dépôt du suivi budgétaire
- 6- Adoption des comptes du mois de mai 2026 et des dépenses d'investissement
- 7- Correspondance
 - A. Renouvellement de la carte membre 2026-2027 – Action Chômage
 - B. Aménagement du chalet des loisirs – demande du club des 50 ans et +
 - C. Fabrique d'Auclair – demande de participation au brunch annuel
 - D. Pétition pour le retour d'un service ferroviaire dans le Bas-Saint-Laurent
 - E. Invitation à l'inauguration de la Maison de la Famille
 - F. Invitation à l'inauguration de la nouvelle cuisine de l'école Clair-Matin
- 8- Suivi de la direction
- 9- Suivi des organismes
 - 9.1 Appui à la CDE pour le dépôt d'une demande dans le cadre du FRR volet 3
- 10- Autorisation de signature – Contrat de service de prise d'appels d'urgence 9-1-1
- 11- Autorisation de signature – Contrat de service de répartition incendie avec le CAUREQ
- 12- Projet de Quote-Part régional pour assurer la formation des sauveteurs
- 13- Affaire nouvelle
 - A.
 - B.
 - C.
- 14- Période de questions
- 15- Levée de la séance

**1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
RÉSOLUTION 2026-98**

Après lecture, il est proposé par M. Danny Lavoie appuyé à l'unanimité des membres présents du conseil municipal et résolu d'adopter l'ordre du jour et que l'item « Affaires nouvelles » demeure ouvert.

Adoptée

2. PRÉSENTATION – DÉPÔT ET ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE 2025 RÉSOLUTION 2026-99

CONSIDÉRANT QUE les états financiers de la Municipalité d'Aclair pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2025 ont été préparés conformément aux normes comptables applicables aux organismes municipaux;

CONSIDÉRANT QUE les vérificateurs externes de la Municipalité ont procédé à la vérification des livres et registres comptables de l'exercice 2025;

CONSIDÉRANT QUE les états financiers ainsi que le rapport de l'auditeur indépendant ont été présentés aux membres du conseil municipal lors de la présente séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Sarah Fournier appuyé à l'unanimité des membres présents du conseil municipal et résolu :

QUE le conseil municipal prenne acte de la présentation et du dépôt des états financiers de la Municipalité d'Aclair pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025;

QUE le conseil municipal adopte les états financiers de l'exercice terminé le 31 décembre 2025, tels que présentés par les vérificateurs externes;

Adoptée

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 4 MAI 2026
RÉSOLUTION 2026-100**

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Sarah Fournier, appuyé à l'unanimité des membres présents du conseil et résolu d'adopter le procès-verbal du 4 mai 2026.

Adoptée

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 18 MAI 2026 RÉSOLUTION 2026-101

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Marie-Mylie Lavergne, appuyé à l'unanimité des membres présents du conseil et résolu d'adopter le procès-verbal du 18 mai 2026.

Adoptée

5. DÉPÔT DU SUIVI BUDGÉTAIRE
RÉSOLUTION 2026-102

Le tableau du suivi budgétaire et comparatif est déposé par la directrice générale.

Déposé

6. ADOPTION DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE MAI 2026
RÉSOLUTION 2026-103

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend acte de la liste des *comptes payés* de 38 797.80\$ en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses de la directrice générale et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre de la séance ordinaire du 4 mai 2026

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend en compte la liste des salaires payés de 26 500.77 \$;

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend en compte la liste des *comptes à payer* de 64 450.39\$ fait conformément aux engagements de crédit et aux dépenses autorisées en vertu de la délégation de la directrice générale ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend comptent des *dépenses d'investissement à payer* (subventionnés) de 270.79 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-Mylie Lavergne et unanimement résolu par les membres du conseil municipal d'approuver la liste des comptes payés ainsi que des comptes à payer et d'autoriser leurs paiements.

Adoptée

7. CORRESPONDANCE

A. RENOUVELLEMENT – CARTE MEMBRE 2026-2027 – ACTION CHÔMAGE
RÉSOLUTION 2026-104

SUR LA PROPOSITION DE M. Danny Lavoie appuyé à l'unanimité des membres présents du conseil municipal et résolu de renouveler la carte membre 2026-2027 et d'autoriser la dépense de 50\$

Adoptée

B. AMÉNAGEMENT DU CHALET DES LOISIRS – DEMANDE DU CLUB DES 50 ANS ET PLUS
RÉSOLUTION 2026-105

CONSIDÉRANT QUE le Club des 50 ans et plus a déposé une demande visant l'installation de jeux à l'intérieur du chalet des loisirs;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de rénovation du chalet des loisirs ne sont pas encore complétés;

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D’AUCLAIR

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite d'abord finaliser les rénovations en cours ainsi que l'aménagement de l'espace destiné aux tables de billards avant de statuer sur toute nouvelle occupation des lieux;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun d'évaluer l'ensemble des besoins d'aménagement du bâtiment une fois les travaux terminés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Danny Lavoie, appuyé à l'unanimité des membres présents et résolu :

QUE le conseil municipal accuse réception de la demande du Club des 50 ans et plus concernant l'installation de jeux au chalet des loisirs;

QUE le conseil reporte sa décision relativement à cette demande jusqu'à ce que les travaux de rénovation du chalet des loisirs ainsi que l'aménagement de l'espace réservé à la table de billard soient complétés;

QUE la demande soit réévaluée par le conseil municipal à une séance ultérieure suivant la fin de ces travaux.

Adoptée

**C. FABRIQUE D’AUCLAIR – PARTICIPATION AU BRUNCH ANNUEL - BINGO
RÉSOLUTION 2026-106**

SUR LA PROPOSITION DE Mme Marie-Mylie Lavergne, appuyé à l'unanimité des membres présents du conseil municipal et résolu :

QUE la municipalité offre un chèque cadeau de 40\$ de Dépann-O-Max ainsi qu'un chèque cadeau du camping de 40\$ également.

Adoptée

**D. PÉTITION POUR LE RETOUR D’UN SERVICE FERROVIAIRE DANS LE BAS-
SAINT-LAURENT RÉSOLUTION 2026-107**

CONSIDÉRANT QUE le transport ferroviaire constitue un service essentiel pour le développement économique, touristique, social et territorial des régions du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie ;

CONSIDÉRANT QUE le service ferroviaire de passagers assuré par VIA Rail entre Montréal, Québec et Halifax a vu sa fréquence réduite de moitié en 2012, entraînant une diminution importante de l'accessibilité au transport collectif pour les citoyens de la région ;

CONSIDÉRANT QUE les horaires actuels des trains dans les municipalités du Bas-Saint-Laurent sont peu adaptés aux besoins de la population, limitant ainsi l'utilisation du train comme moyen de transport efficace ;

CONSIDÉRANT QUE le transport ferroviaire représente une alternative durable à l'automobile et contribue à la réduction des gaz à effets de serre ;

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D’AUCLAIR

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d’Auclair reconnaît l’importance de maintenir et d’améliorer les infrastructures et services de transport collectif en région ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Sarah Fournier et résolu unanimement pas les conseillers présents :

QUE le conseil appuie officiellement la pétition citoyenne e-7344 visant l’amélioration du service ferroviaire de passagers dans le Bas-Saint-Laurent.

QUE la municipalité demande au gouvernement du Canada et à VIA Rail de rétablir un service ferroviaire quotidien, fiable et accessible pour les citoyens des régions du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie.

QUE copie de la présente résolution soit transmise :

- Au député fédéral de Rimouski-La Matapédia, incluant La Mitis, Les Basques et la Neigette ;
- Au ministre des Transports du Canada ;
- À VIA Rail Canada ;
- À la MRC ;
- Ainsi qu’aux municipalités de la région pour appui et sensibilisation.

Adoptée

**E. INVITATION À L’INAUGURATION DE LA NOUVELLE MAISON DE LA FAMILLE
RÉSOLUTION 2026-108**

La directrice générale dépose au conseil municipal l’invitation à l’inauguration de la nouvelle maison de la famille qui se tiendra le samedi 27 juin 2026 à 13h30

**F. INVITATION À L’INAUGURATION DE LA NOUVELLE CUISINE DE L’ÉCOLE
CLAIR-MATIN RÉSOLUTION 2026-109**

La directrice générale dépose au conseil municipal l’invitation à l’inauguration de la nouvelle cuisine de l’école Clair-Matin

8. SUIVI DE LA DIRECTION

- A.** Déménagement de la borne pour l’activation de la nouvelle station de lavage au camping
- B.** Le balayage des rues a été effectué le vendredi 29 mai et nous sommes en attente d’une date pour l’abat-poussière
- C.** Un contrat a été octroyé pour effectuer le désherbage du Jardin céleste et des plates-bandes, ces travaux n’avaient pas été faits les années passées faute de personnels.
- D.** L’appel d’offres public pour l’acquisition du camion de déneigement se termine le lundi 8 juin à 10h
- E.** Offre d’achat pour le scarificateur de niveleuse 6 500\$

9. SUIVI DES ORGANISMES

9.1 APPUI À LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE D'AUCLAIR (CDE) – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU FRR VOLET 3 – PROJET « CRÉER, ACCUEILLIR ET RASSEMBLER À AUCLAIR : INFRASTRUCTURES COMMUNAUTAIRES ET TOURISTIQUES POUR AUJOURD'HUI ET POUR DEMAIN » RÉSOLUTION 2026-110

CONSIDÉRANT QUE la Corporation de développement économique d'Auclair (CDE) souhaite déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Fonds régions et ruralité (FRR) – Volet 3 ;

CONSIDÉRANT QUE le projet intitulé « Créer, accueillir et rassembler à Auclair : infrastructures communautaires et touristiques pour aujourd'hui et pour demain » vise à bonifier les infrastructures communautaires et touristiques du milieu afin de favoriser l'attractivité, la qualité de vie des citoyens, l'accueil des visiteurs ainsi que le développement socioéconomique local;

CONSIDÉRANT QUE ce projet s'inscrit dans les objectifs de développement de la Municipalité d'Auclair et qu'il contribuera à dynamiser la communauté tout en renforçant l'offre touristique et récréative du territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Auclair reconnaît l'importance des initiatives portées par la CDE pour le développement et le rayonnement de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-Mylie Lavergne, appuyé à l'unanimité des membres présents du conseil et résolu :

QUE le conseil municipal de la Municipalité d'Auclair appuie la Corporation de développement économique d'Auclair (CDE) dans sa demande d'aide financière présentée au Fonds régions et ruralité (FRR) – Volet 3 pour la réalisation du projet « Créer, accueillir et rassembler à Auclair : infrastructures communautaires et touristiques pour aujourd'hui et pour demain » dont les dépenses sont estimées à 178 231\$;

QUE le conseil municipal reconnaisse la pertinence et les retombées positives de ce projet pour la population d'Auclair, les organismes du milieu ainsi que pour le développement touristique et économique de la municipalité;

Adoptée

10. AUTORISATION DE SIGNATURE – CONTRAT DE SERVICE DE RÉPARTITION INCENDIE AVEC LE CAUREQ RÉSOLUTION 2026-111

CONSIDÉRANT QUE le Centre d'appel d'urgence des régions de l'Est du Québec (CAUREQ) offre un service de Centre secondaire de communication d'urgence (CSCU) pour la répartition des appels incendie;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Auclair doit assurer un service de réponse aux appels d'urgence sur son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite confier la répartition des appels incendie à un organisme spécialisé afin d'assurer un service efficace, continu et conforme aux exigences légales;

CONSIDÉRANT QU'un contrat de service a été convenu entre la Municipalité et le CAUREQ pour la fourniture du service de répartition des appels incendie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Danny Lavoie appuyé à l'unanimité des membres présents et résolu :

QUE le conseil municipal approuve le contrat à intervenir entre la Municipalité d'Auclair et le Centre d'appel d'urgence des régions de l'Est du Québec (CAUREQ) concernant la fourniture d'un service de répartition des appels incendie;

QUE ce contrat soit conclu pour une durée conforme aux modalités prévues;

QUE Mme la mairesse suppléante et la directrice générale soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, ledit contrat ainsi que tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution;

QUE la Municipalité s'engage à respecter les obligations qui lui incombent en vertu de ce contrat;

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au CAUREQ et jointe au contrat à titre d'annexe.

Adoptée

11. AUTORISATION DE SIGNATURE – CONTRAT DE SERVICE DE PRISE D'APPELS D'URGENCE 9-1-1 RÉOLUTION 2026-112

CONSIDÉRANT QUE le Centre d'appel d'urgence des régions de l'Est du Québec (CAUREQ) offre un service de centre d'urgence 9-1-1 (CU 9-1-1);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Auclair a la responsabilité de s'assurer que son territoire est desservi par un centre d'urgence 9-1-1;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite confier au CAUREQ la gestion et l'exploitation du centre d'urgence 9-1-1 pour son territoire;

CONSIDÉRANT QU'un contrat a été convenu entre les parties établissant les modalités de prestation du service;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Sarah Fournier, appuyé à l'unanimité des membres présents du conseil municipal et résolu :

QUE le conseil municipal approuve le contrat à intervenir entre la Municipalité d'Auclair et le Centre d'appel d'urgence des régions de l'Est du Québec (CAUREQ) concernant la fourniture d'un service de prise d'appel d'urgence 9-1-1;

QUE ce contrat soit conclu pour la durée conforme aux modalités prévues;

QUE Mme Émilie Belzile, mairesse suppléante et Mme Dominique Létourneau directrice générale soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, ledit contrat ainsi que tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution;

QUE la Municipalité s'engage à respecter les obligations qui lui incombent en vertu de ce contrat;

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au CAUREQ et jointe au contrat à titre d'annexe.

Adoptée

12. PROJET DE QUOTE-PART RÉGIONAL POUR ASSURER LES SERVICES AQUATIQUES ET LA FORMATION DES SAUVETEURS RÉSOLUTION 2026-113

CONSIDÉRANT QUE la disponibilité de sauveteurs qualifiés constitue un enjeu important pour le maintien des services aquatiques offerts à la population du Témiscouata;

CONSIDÉRANT QUE les coûts associés à la formation et à la certification des sauveteurs représentent un obstacle pour plusieurs municipalités et pour les candidats intéressés à exercer cette fonction;

CONSIDÉRANT QUE les services aquatiques et la surveillance des plans d'eau au Témiscouata touchent tous les municipalités de la MRC, il est proposé de mettre en place une quote-part régionale afin de soutenir financièrement la formation des sauveteurs et ainsi favoriser le recrutement et la rétention de cette main-d'œuvre essentielle ;

CONSIDÉRANT QU'une telle initiative permettrait d'assurer la pérennité des services aquatiques sur l'ensemble du territoire de la MRC de Témiscouata et contribuerait à la sécurité des citoyens;

CONSIDÉRANT QUE la formation de sauveteurs qualifiés représente un besoin régional et que les bénéfices de cette initiative seront partagés par l'ensemble des municipalités du territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie Mylie Lavergne appuyé à l'unanimité des membres présents du conseil municipal d'Auclair et résolu :

QUE le conseil municipal d'Auclair avise le conseil des maires de la MRC de Témiscouata que la municipalité d'Auclair est en accord avec la proposition et appuie la démarche entreprise visant l'implantation d'une quote-part régionale destinée à assurer le financement de la formation des sauveteurs aquatiques;

13. AFFAIRE NOUVELLE

Aucun point n’a été ajouté

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les questions ont été posées au fur et à mesure, suivant le déroulement de la séance

15. LEVÉE DE LA SÉANCE
RÉSOLUTION 2026-114

Tous les points à l’ordre du jour étant épuisés, il est proposé par Mme Sarah Fournier que la séance soit levée à 21 :07.

*« Je, Émilie Belzile mairesse suppléante, atteste que la signature du présent procès-verbal
est équivalente à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient
au sens de l’article 142 (2) du Code municipal. »*

Émilie Belzile, mairesse suppléante

Dominique Létourneau, directrice générale